



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 13 FÉVRIER 2019**

**N°CT2019.1/019**

L'an deux mil dix neuf, le treize février à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur François VITSE, Madame Sylvie CHABALIER, Madame Mireille COTTET, Monsieur Serge DALEX, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Oumou DIASSE, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Roger DUPRE, Madame Corinne DURAND, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Mehdi HENRY, Madame Brigitte JEANVOINE, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Hélène ROUQUET, Monsieur Michel SASPORTAS, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Georges URLACHER, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Régis CHARBONNIER à Madame Corinne DURAND, Monsieur Michel GERCHINOVITZ à Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Gérard GUILLE à Monsieur Thierry DEBARRY, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE à Madame Sabine PATOUX, Madame Delphine MELKONIAN à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Khadija OUBOUMOUR à Madame Danièle CORNET, Monsieur Richard ANANIAN à Monsieur François VITSE, Madame Ange CADOT à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Serge FRANCESCHI, Madame Catherine CHICHEPORTICHE à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Patrice DEPREZ à Monsieur Axel URGIN, Monsieur Nicolas GEORGES à Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Alexis MARECHAL à Monsieur Didier DOUSSET, Madame Valérie MAYER-BLIMONT à Monsieur Yves THOREAU, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Jean-Raphaël SESSA à Monsieur Christophe FOGEL, Madame Dominique TOUQUET à Madame Brigitte JEANVOINE, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Madame Laurence WESTPHAL, Monsieur Michel WANNIN à Monsieur Jean-François DUFEU.

Etaient absents excusés :

Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO, Madame Marie-Christine SALVIA.

Secrétaire de séance : Madame Mireille COTTET.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	22/02/19
Accusé réception le	22/02/19
Numéro de l'acte	CT2019.1/019
Identifiant télértransmission	094-200058006-20190213-lmc17927-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 13 FÉVRIER 2019**

Nombre de votants : 70

Vote(s) pour : 70

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	22/02/19
Accusé réception le	22/02/19
Numéro de l'acte	CT2019.1/019
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190213-lmc17927-DE-1-1



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 13 FÉVRIER 2019

N°CT2019.1/019

**OBJET :** **Habitat** - Plan Métropolitain pour le Logement et l'Hébergement - avis du territoire

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le code de la construction et de l'habitat et notamment les articles L.302-1, R.302-1 et suivants ;

**VU** le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**VU** le schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement adopté le 20 décembre 2017 ;

**VU** la délibération du conseil métropolitain de la Métropole du Grand Paris en date du 28 juin 2018 portant arrêt du Plan Métropolitain pour l'Habitat et l'Hébergement (PMHH) ;

**VU** la saisine du Président de la Métropole du Grand Paris en date du 22 août 2018 portant sur l'avis des communes et des territoires de la métropole sur le PMHH ;

**VU** les avis des communes membres de Grand Paris Sud Est Avenir ;

**CONSIDERANT** que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Métropole du Grand Paris exerce juridiquement la compétence en matière de politique locale de l'habitat et l'exercera de manière opérationnelle quand le PMHH sera rendu exécutoire ; que le conseil métropolitain du 10 février 2017 a engagé la démarche d'élaboration du PMHH qui tiendra lieu de plan local de l'habitat ;

**CONSIDERANT** que le PMHH devait être arrêté avant le 31 décembre 2018 et approuvé au 1<sup>er</sup> semestre 2019, après avis de l'Etat dans le cadre du CRHH ; que toutefois la MGP, consciente de l'importance du sujet pour les EPT et les communes, a reporté cet arrêté à un conseil métropolitain ultérieur ;

**CONSIDERANT** que par ailleurs, la MGP avait indiqué que le calendrier institutionnel serait accompagné d'une démarche de concertation avec les territoires et les villes, dont 2

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	22/02/19
Accusé réception le	22/02/19
Numéro de l'acte	CT2019.1/019
Identifiant téléransmission	094-200058006-20190213-lmc17927-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 13 FÉVRIER 2019

réunions des personnes publiques associées ; que cette concertation n'a pas eu lieu et qu'il n'est pas précisé si le report du vote du projet de PMHH permettra la mise en œuvre de cette démarche ;

**CONSIDERANT** qu'en parallèle du calendrier établi par la MGP, le Territoire et ses communes membres se sont engagés dans une démarche partenariale pour présenter un avis cohérent et partagé de GPSEA sur le PMHH dans le cadre d'un vote en conseil de territoire ; que des contributions ont ainsi été demandées aux communes, permettant d'enrichir le projet d'avis ci-annexé ; qu'un temps d'échange s'est également tenu en préalable du comité de pilotage de la CIL le 14 novembre dernier ;

**CONSIDERANT** l'intérêt, pour les habitants des territoires de la Métropole du Grand Paris, des orientations développées dans le projet de PMHH ;

**CONSIDERANT** que le projet, dans sa version arrêtée, nécessite des ajustements, modifications et précisions ;

**CONSIDERANT** les enjeux et actions prioritaires pour le Territoire de Grand Paris Sud Est Avenir à mener dans le cadre de la mise en œuvre du PMHH (accompagnement de la production de logement, mixité sociale et habitat privé) ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE**      **RECONNAIT**, conformément à l'avis ci-annexé, l'intérêt, pour les  
**UNIQUE** :      habitants des territoires, des orientations développées dans le cadre du  
projet de PMHH, mais réserve son avis :

- A la prise en compte des remarques et corrections demandées par les villes sur les éléments chiffrés de production de logements et en particulier des logements locatifs sociaux ;
- A la prise en compte des demandes relatives au volet hébergement, en particulier un meilleur partage du recensement des places et une précision sur les outils proposés ;
- Au travail à mener sur l'accompagnement des personnes

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	22/02/19
Accusé réception le	22/02/19
Numéro de l'acte	CT2019.1/019
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190213-lmc17927-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 13 FÉVRIER 2019**

- accédant au logement social ;
- A la prise en compte des enjeux et actions prioritaires à mener dans le cadre de la mise en œuvre du PMHH (accompagnement de la production de logement, mixité sociale et habitat privé).

FAIT A CRETEIL, LE TREIZE FÉVRIER DEUX MIL DIX NEUF.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	22/02/19
Accusé réception le	22/02/19
Numéro de l'acte	CT2019.1/019
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190213-lmc17927-DE-1-1